

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3474**

commune (s) : Feyzin

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 5 emprises de terrain nu situées rue de l'Oasis, chemin Champ Perrier et route de Vénissieux appartenant à l'Association syndicale du lotissement l'Oasis - Classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Oasis

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3474**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 5 emprises de terrain nu situées rue de l'Oasis, chemin Champ Perrier et route de Vénissieux appartenant à l'Association syndicale du lotissement l'Oasis - Classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Oasis**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

L'Association syndicale du lotissement l'Oasis a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir l'acquisition et le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Oasis à Feyzin ainsi que l'acquisition de 4 autres parcelles de terrain nu situées chemin Champ Perrier et route de Vénissieux à Feyzin.

La rue de l'Oasis assure une liaison entre le chemin Champ Perrier et la route de Vénissieux, qui sont toutes deux des voies communautaires.

Les emprises à acquérir figurent au cadastre sous les numéros 47 pour 1 235 mètres carrés, 65 pour 20 mètres carrés, 17 pour 1 295 mètres carrés de la section AP et pour partie des parcelles cadastrées sous les numéros 82 pour 9 115 mètres carrés environ et 111 pour 1 003 mètres carrés environ de la section AP.

L'Association syndicale du lotissement l'Oasis s'est engagée à céder gratuitement d'une part, le terrain constituant l'emprise de la voie et, d'autre part, les 4 autres parcelles de terrain nu situées chemin Champ Perrier et route de Vénissieux, pour une surface totale de 12 668 mètres carrés environ.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire, sous réserve toutefois de la réalisation d'importants travaux de remise à niveau des voiries.

Ces travaux seront pris en charge à parité entre la Communauté urbaine et l'Association syndicale du lotissement l'Oasis car les comptages de véhicules réalisés du 24 au 30 mars 2011 ont fait apparaître que cette voie supportait un trafic compris entre 100 et 300 véhicules par jour.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue de l'Oasis, la présente opération a été dispensée d'enquête publique conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu d'une surface respective de 1 235, 20, 1 295, 9 115 et 1 003 mètres carrés environ constituées respectivement des parcelles cadastrées sous les numéros 47, 65 et 17 de la section AP et d'une partie des parcelles cadastrées respectivement sous les numéros 82 et 111 de la section AP, situées à Feyzin et appartenant à l'Association syndicale du lotissement l'Oasis.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Oasis à Feyzin, lequel classement prendra effet à la date de la signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

6° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.